

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

L'an 2014, le 10 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Samedi 7 Juin 2014.

Présents : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BOURCELOT BRIGITTE, GAUTHIER VIRGINIE, MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONC RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, HENRY HERVE, VERNIER STEPHANE

Absent(s) : Melle GRIONI ESTELLE

A été nommée secrétaire : M. GRANDJONC RODOLPHE

1- Adoption du compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 28 mai 2014 :

Aucune remarque n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Adhésion au groupement de commande permettant la réalisation du zonage d'assainissement :

Madame le Maire fait un rappel de l'historique des démarches déjà engagées sur ce sujet.

En 2013, le Conseil Général, par le biais de son Service d'Assistance Technique pour l'Environnement (SATE), a organisé 2 réunions en présence des Maires et adjoints des mairies intéressées pour proposer un accompagnement dans le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un zonage d'assainissement. Cette mission n'est à ce jour pas totalement achevée.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération a interrogé récemment la Mairie pour adhérer à une convention de groupement de commande afin de mener ce type d'étude à l'échelle de plusieurs communes de l'agglomération. Cette démarche a notamment pour avantage de mutualiser les moyens financiers des communes devant mener cette étude et de pouvoir réaliser des économies.

Après analyse de la proposition de la convention, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la proposition de groupement de commande de la communauté d'agglomération sous réserve de la modification des articles 6.1 et 6.2 pour permettre l'intégration d'un représentant de la commune dans la commission d'appel d'offre et la commission technique.
- Désigne l'Agglomération de Chaumont comme coordonnateur du groupement
- Autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant
- De mettre un terme à la démarche engagée avec le Conseil Général.

3- rupture de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SATE

Le 12 avril 2013 le conseil municipal décide de confier au SATE

- l'étude complémentaire pour finaliser le zonage d'assainissement communal
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 3001€ TTC,

à ce jour la mission n'est pas terminée

Dans le cadre de la compétence SPANC, la communauté d'agglomération lance un groupement de commandes dans le but d'élaborer les zonages d'assainissement pour les communes de l'agglomération qui en sont dépourvues.

De ce fait le conseil municipal souhaite mettre fin à la mission du SATE, et se rallie au groupement de commande.

Cette démarche a notamment pour avantage de mutualiser les moyens financiers des communes devant mener cette étude et de pouvoir réaliser des économies

Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette rupture et régler les frais des études engagées par le SATE.

4- Questions diverses :

4.1 Demande d'autorisation de passage par le club VTTC :

Affilié à la fédération française de cyclotourisme, ce club chaumontais de VTT souhaite organiser une randonnée ouverte à tous (VTT et Marche) le 22 juin prochain. Après étude du plan du parcours fourni, le Conseil décide à la majorité des membres présents (9 pour et 1 abstention) de donner son accord.

4.2 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT modification de crédits

Pour pallier au dépassement des crédits du chapitre 040 de 0.17€

Compte 1391 +0.17€

Compte 2315 -0.17€

4.3 Courrier de Monsieur DADET et Madame BRESSAN :

Madame le maire fait lecture pour information d'un courrier envoyé en copie à la mairie suite à un problème de stationnement au niveau de la rue des sources.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

PV affiché le 12/06/2014, délibérations 2 *3*4.1*4.2 publiées le 12/06/2014